



BULLETIN MUNICIPAL

COMMUNE DE KINDWILLER

LE MOT DU MAIRE, Gérard VOLTZ

KINDWILLEROISES - KINDWILLEROIS

Vive 2019, Adieu 2018

En ce début de cette nouvelle année 2019 marquée politiquement par les élections européennes, je n'hésite pas à succomber au rituel des bonnes résolutions.

D'abord une année heureuse, pour chacune et chacun d'entre nous. Une année au cours de laquelle dans tous les domaines, aussi bien personnels que collectifs, nous irons au bout de ce que nous pouvons faire.

Je suis convaincu que le plus sûr moyen d'être heureux, en paix avec soi-même, en harmonie avec le monde, c'est d'essayer de faire au maximum ce que l'on sent nécessaire, consacrer du temps à ses proches et sa famille, s'accomplir professionnellement, écouter et se cultiver.

Cette nouvelle année est aussi l'occasion de faire un bilan des actions réalisées durant l'année 2018. Développer, améliorer le cadre de vie des habitants est l'objectif de tout élu responsable et engagé. Les différents dossiers sont scrupuleusement étudiés avec une projection dans le temps et mis en œuvre par degrés de priorité. Les dotations en diminution constante inquiètent les décideurs. Nous retraçons dans ce bulletin les réalisations indispensables, coûteuses, nécessaires au développement de notre bourg et cela toujours sans endettement.

En ce début d'année, de nouvelles compétences rentrent dans le bloc communal à savoir, la gestion et le fonctionnement de la salle polyvalente, les espaces sportifs, la vie associative et les moyens mobiles.

La vie associative est un élément essentiel et incontournable dans une collectivité rurale. Je tiens à remercier tous ces acteurs dynamiques et bénévoles pour leur dévouement et leur disponibilité, car sans eux, la vie associative serait réduite à sa plus simple expression, pour ne pas dire nulle.

Ces nouvelles compétences se rajoutent aux projets et investissements engagés ces dernières années et devront être chiffrés au nouveau budget 2019, tout en limitant la pression fiscale.

En 2019, nous allons poursuivre le formidable travail d'équipement, de modernisation et de développement de KINDWILLER, grâce à la qualité de notre administration et à l'investissement du personnel communal. Cette année encore, nous avancerons pour l'avenir de notre commune et de ses habitants.

Je VOUS souhaite, je NOUS souhaite une année 2019 meilleure que la précédente et moins bonne que la suivante

SOMMAIRE

- ◊ Travaux d'investissement
- ◊ Rentrée scolaire 2018/2019
- ◊ Vie associative
- ◊ Élections
- ◊ Bilan des réalisations communales 2014-2018
- ◊ Projet 2019
- ◊ Fiscalité
- ◊ C.A.H.
- ◊ État—civil
- ◊ Informations

Votre Maire
Gérard VOLTZ



RÉALISATIONS

VOIRIES ET RÉSEAUX

RÉSEAU D'EAU POTABLE RD 750 RUE DE BITSCHHOFFEN

Pose d'une nouvelle conduite d'eau potable reliant la commune de KINDWILLER à la commune de BITSCHHOFFEN, tronçon depuis l'intersection RD750/RD650 jusqu'au rond-point RD750/RD119.

Pour prévenir tout incident à long terme (rupture de conduite) et éviter des frais aux riverains, le renouvellement des branchements individuels s'imposait.

Lors de cette opération les compteurs d'eau furent déplacés en limite de propriété, hors des habitations, ce qui facilite les relevés des consommations.

La collectivité a aussi, dans le cadre de ces travaux, remplacé l'ancien enrobé très dégradé des trottoirs.



CRÉATION ET AMÉNAGEMENT DE TROTTOIRS ET D'UNE PISTE CYCLABLE

Extension du trottoir à la sortie du village, côté droit, direction Bitschhoffen



Ce trottoir est prolongé par la nouvelle piste cyclable longeant la RD 750. Cette nouvelle infrastructure nécessitait l'acquisition de biens fonciers. Les anciens propriétaires, très favorables à ce projet, ont permis sa réalisation en cédant à la Municipalité le terrain nécessaire à la création de cet ouvrage qui permet aux jeunes de rejoindre le collège en toute sécurité, évitant ainsi le flux de circulation automobile.



La circulation sur la piste cyclable est exclusivement réservée aux piétons et aux cyclistes donc interdite aux voitures et aux tracteurs.

A l'opposé du village, RD750 direction Uhrwiller, aménagement de l'accotement devant la dernière maison d'habitation.



AMÉNAGEMENT DE VOIRIE /IMPASSE DU SOLEIL

La construction de nouvelles maisons nécessite un réaménagement du plan de circulation entraînant la réfection de l'impasse du soleil fortement endommagée.

Cette traversée, bénéficie d'un élargissement de la voie publique, qui dans un premier temps, permet de faire des demi-tours et de stationner sans créer d'obstacles ni de gênes pour les riverains.

Dans un futur proche cette voie sera prolongée jusqu'à la route du château d'eau avec une réglementation de circulation à sens unique pour le confort et la sécurité des usagers de la route.



**VUE
AVANT ET
APRES
TRAVAUX**



BÂTIMENTS PUBLICS

SALLE POLYVALENTE

Salle du haut :

- Reconstruction, remise en état du comptoir de la grande salle, remplacement robinetterie.

Salle du bas :

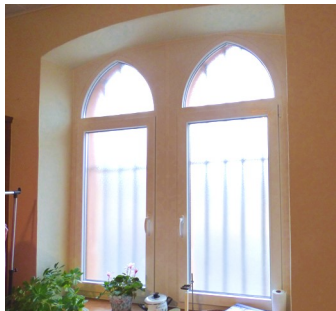
- Transformation du comptoir, équipement espace réfrigéré.
- Nouvelle robinetterie.
- Installation d'un lave-vaisselle professionnel.



ATELIER COMMUNAL

Renforcement de la charpente et pose de panneaux translucides pour plus de luminosité dans ce local dépourvu en sa partie avant de tout puits de lumière.

ÉGLISE



Remplacement des fenêtres en bois dans les 2 sacristies par des fenêtres PVC BICOLORE double vitrage pour une meilleure isolation phonique et thermique.

Mise en place d'une porte d'accès en PVC au local chaufferie. (*l'ancienne porte métallique avait plus de 40 ans et présentait des perforations de rouille*)

Rafrâichissement partiel de la peinture du mur vers le chœur.

Financement assuré en grande partie par le Conseil de Fabrique avec un complément de la Commune.



ÉCOLE MATERNELLE

Dans le cadre de réaménagement, d'isolation et de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux, le bâtiment de l'école maternelle, construit en 1955, a bénéficié d'un investissement conséquent en 2018.

Les élèves de ces classes et surtout ceux de la petite section doivent bénéficier d'équipements sanitaires et de propreté au plus près de leurs salles d'activité, accessibles facilement sans devoir sortir pour se rendre dans un autre bâtiment et sans la contrainte d'avoir à emprunter un escalier.

C'est la raison pour laquelle la commune a fait réaliser d'importants travaux à l'école maternelle, l'espace toilettes se trouvant à l'intérieur de ce bâtiment.



Réalisations (principalement sur la structure du bâtiment) :

- ◆ Remplacement couverture et zinguerie
- ◆ Isolation de la dalle supérieure (30 cm de laine de verre)
- ◆ Isolation des murs extérieurs en polystyrène expansé de 160mm, finition en crépis
- ◆ Mise aux normes d'accessibilité pour personnes handicapées des différents passages (portes et issues de secours)
- ◆ Remplacement des portes d'entrée, des fenêtres et pose de volets roulants électriques
- ◆ Travaux de plâtrerie
- ◆ Peinture intérieure (salle de classe, sanitaires et hall d'entrée-vestiaire)



Des subventions ont réduit considérablement le coût de toutes ces opérations.

Sur le montant total des travaux, soit 90 278,91 €/H.T., la commune n'a eu à supporter que 23 656,08 €/H.T. les subventions étant de 66 622.83 €/H.T.

RENTÉE SCOLAIRE 2018/2019

Après les travaux de rénovation réalisés en 5 mois les enfants ont réinvesti les locaux le mardi 12 juin 2018. Par mesure d'économie, des membres du conseil municipal ont réalisé bénévolement certains travaux : déménagement et réaménagement de la salle de classe, dépose et repose de l'équipement de chauffage, nettoyage des locaux et du mobilier.....

Le bâtiment répond désormais aux exigences de sécurité et énergétique (B.B.C.). Ces travaux offrent désormais un cadre de vie agréable aux enfants et aux enseignants.



↳ Quota d'élèves : Mobilisations

La fin de l'année scolaire 2017/2018 ainsi que la rentrée scolaire 2018/2019 ont été mouvementées. Dès l'annonce par le rectorat de la suppression d'une classe à la rentrée si le quota de 51 élèves ne devait pas être atteint, diverses actions ont été menées :

◇ La Municipalité,

- Par la voix de son Maire M. VOLTZ Gérard, la municipalité a défendu le maintien des 3 classes, rendez-vous au rectorat, courriers, démarches auprès des parents pour que les enfants soient scolarisés à KINDWILLER, informations sur les travaux réalisés à ces fins aux bâtiments scolaires.

◇ Parents d'Élèves,

- Courriers expédiés au rectorat, pétition de la population pour le maintien des 3 classes, banderoles et organisation d'une action de blocage de l'école soutenue par les parents, les membres du conseil municipal et la population.



◇ Pour assurer le maintien des 3 classes la Municipalité a mis en place :

- Une garderie **gratuite** le matin pour les enfants dont les parents ont des horaires de travail spécifiques.
- L'accès au périscolaire d'ENGWILLER pour le repas de midi et l'accueil le soir après les cours.

◇ CONSTAT :

Le jour de la rentrée le quota n'étant pas atteint, une classe a été supprimée, les enfants sont répartis dans 2 classes à 4 niveaux. L'Inspecteur Départemental de la circonscription de Haguenau Sud est passé le jour de la rentrée pour constater l'effectif réel. Il déclara que le personnel enseignant a toutes les compétences et l'expérience nécessaire pour gérer les 4 niveaux et dialogua avec des parents d'élèves et des représentants de la commune.

AVENIR ET PÉRENNISATION DE NOTRE ÉCOLE

Pour maintenir les trois classes, l'Éducation Nationale exige un quota minimum d'inscriptions.

- ↪ *Dans notre école ce quota pourra être atteint à la condition que les parents scolarisent leurs enfants à KINDWILLER.*
- *La Municipalité sensibilise les familles. Il est important que le milieu rural ne devienne pas un désert scolaire, l'école c'est la vie d'un village. Dans une petite structure les enfants évoluent dans une ambiance plus sereine, profitent de la proximité familiale, disposent d'une bonne qualité d'apprentissage...*
- ↪ **Démarches et services menés par la Collectivité pour assurer l'accueil des enfants et la réouverture de la 3^{ème} salle de classe :**
 - Les **nouvelles inscriptions** de la rentrée scolaire 2019/2020 seront gérées directement par le secrétariat de la mairie à partir du 1er mars 2019.
Les parents sont invités à se rendre en mairie dès cette date pour renseigner les différentes formalités.
 - **Aménagement d'une salle de repos** dans les locaux de l'école maternelle.
Ce local permettra aux enfants de se reposer ou de faire une sieste.
 - **Accueil gratuit** de la garderie du matin.
 - * C'est un service communal ouvert uniquement en début de journée scolaire aux enfants dont les parents ont des contraintes d'horaires de travail spécifiques.
 - * Pour bénéficier de ce service il est demandé aux parents de remplir un dossier d'inscription et de le déposer à la mairie.
 - * Le nombre maximum d'enfants accueillis est de 7.
 - * Après acception de la demande par la Collectivité, les parents pourront déposer les enfants aux horaires définis . La garde de ces derniers sera assuré par un personnel communal et dès 8h10, le corps enseignant les prendra en charge.
(renseignements, règlement intérieur de la garderie et modalités d'inscription disponibles au secrétariat de mairie)

↪ **L'accueil au Périscolaire à ENGWILLER est reconduit.**

- Un animateur du périscolaire récupère les enfants, *pour le repas de midi et/ou le soir après les cours.*
(Renseignements auprès du secrétariat de la mairie).
- La période d'inscription pour l'accueil du périscolaire démarrera à partir du 25 février prochain pour un retour aux familles au 15 mars 2019.
Dossier d'inscription à la mairie et à l'école à compter du 25 février.
- Ce service est géré par la C.A.H. en partenariat avec d'autres organismes.



- Le R.A.I. met à disposition un véhicule pour le transport des enfants de KINDWILLER.
- Les enfants sont encadrés par un personnel compétent.
- Diverses activités sont proposées pendant cet accueil.
- Les locaux du périscolaire d'ENGWILLER peuvent être visités par les parents sur rendez-vous.

ENFANTS ANIMATIONS

Les enfants de KINDWILLER sont accueillis à la salle un après-midi par mois et une semaine durant les vacances de printemps et de Pâques pour jouer, bricoler, faire des sorties spectacle ou autre, entre copains.

C'est le R.A.I. qui gère ces mercredis récréatifs avec l'aide de bénévoles en tenant compte des propositions et des envies des enfants.

Ces animations intercommunales permettent aux jeunes des environs de se rencontrer et de se connaître.

En 2018 il y a eu une semaine "cuisine", une semaine "voyage".

Les enfants ont assisté à une comédie musicale "Pagaille dans les saisons" à MERTZWILLER, à un spectacle de Cirque familial à ENGWILLER et à un spectacle autour des chants de Noël "Noé Noé!" à la castine.

Les décorations du village pour Noël et Pâques ainsi que les oiseaux et les nichoirs réalisés cette année sont l'œuvre des enfants.



En juin, la cour de l'école a été le cadre d'une joyeuse journée pique-nique, avec construction de cabanes et bataille d'eau.



Activités prévues en 2019 :

- ◇ Le «Moyen Âge» pour la semaine du 18 au 22 février.
- ◇ Le 06 mars on se déguise.
- ◇ Le 03 avril sortie spectacle.
- ◇ L'eau et les bateaux, pour la semaine du 15 au 18 avril.
- ◇ Un grand jeu le 22 mai.
- ◇ Le 19 juin une sortie, le lieu reste à définir.
- ◇ Comme chaque année, le premier mercredi de juillet, le RAI installera une structure gonflable sur le parking derrière la salle des fêtes.

Le secteur famille du RAI, propose des sorties à la journée, des week-end, des soirées jeux ou conférence, une malle à mômes...

Les enfants à partir du CM² peuvent également fréquenter «le local jeune» à Pfaffenhoffen.

Pour tous renseignements : RAI 8 place de l'Hôtel de ville Niederbronn-les-Bains.



06 6710 0315 www.reseau-animation.com

FÊTE DES AÎNÉS A KINDWILLER

En ces temps perturbés, il est bon de se recentrer sur les valeurs de solidarité, d'échange et de partage.

C'est le message largement relayé dans les conversations de la soixantaine d'aînés du village réunis par et avec la municipalité de Kindwiller.

Les participants ont plaisir à se retrouver lors du traditionnel repas des aînés pour partager un moment convivial, se plonger dans l'ambiance de Noël dans une salle des fêtes à la décoration soignée, tout en ayant une pensée pour les personnes qui n'ont pas pu être là, souvent pour des raisons de santé.

Le Maire de la commune, Monsieur Gérard VOLTZ, a chaleureusement salué l'assemblée. Après avoir fait le bilan des principales actions et perspectives de la commune, il a adressé ses meilleurs vœux de santé et de joie aux participants.

Au cours du repas de fête qui s'est prolongé dans l'après-midi, les personnalités du territoire se sont succédées : le député Frédéric REISS a souligné l'importance d'être en permanence en contact avec la population pour comprendre et essayer de solutionner les

difficultés rencontrées ; le Vice-président du Conseil départemental Rémy BERTRAND est venu saluer l'assemblée en faisant part de son souhait de voir la collectivité européenne Alsace se mettre en place rapidement ; le père PHILIPPE en charge de la communauté de paroisses du Val de Moder a également adressé ses vœux les plus sincères à toutes les personnes présentes. Pour agrémenter cette rencontre, la municipalité a fait appel à un groupe de jeunes et talentueux musiciens issus du village et des alentours, d'Bloos Kompell's.

Leur prestation entraînante, alliant folklore et traditions, a été très appréciée.



LE PÈRE NOËL A L'ÉCOLE



Vendredi 21 décembre 2018, le Père Noël était de passage à l'école pour accueillir petits et grands.

Notre aimable Père Noël a reçu chacun des enfants pour des câlins, des photos et une distribution de cadeaux pour ravir les plus petits. Les enfants encadrés de leurs maîtresses ont présenté un spectacle au Père Noël accompagné du Maire et de l'Adjointe. A l'issue de la fête, la Municipalité a offert un goûter aux enfants.

Enchanté de l'accueil qui lui a été réservé, le Père Noël a promis de repasser au Noël prochain.



FOOTBALL CLUB DE KINDWILLER



2019 : une année particulière pour notre club.

40 ans déjà que le FCK est engagé en championnat.

40 ans que des bénévoles s'investissent pour permettre à l'association d'exister et aux membres de pratiquer leur sport favori.

40 ans que nous vivons ensemble des moments heureux, montée en 1996, 2003, 2010 et des déceptions descente en 2012

Les contres-temps n'ont pas altérés notre conviction que le club doit continuer à vivre et se battre sur le terrain pour nos joueurs afin de donner le meilleur et dans un domaine plus matériel pour le comité.

Aujourd'hui, nous avons 130 licenciées dans nos différentes catégories :

Les jeunes en entente avec nos voisins de KOMET-RIB et partenaire de RCSA avec nos jeunes, 3 équipes de séniors et 1 de vétérans.

(Kindwiller –Obermodern —Ettendorf —Imbsheim—Bouxwiller)

L'investissement est immense pour permettre à tous d'évoluer dans de bonnes conditions.

Nous défendons nos couleurs et celle du village par notre dynamisme.

Combien de club sont obligés des se regrouper pour continuer l'aventure.

Aujourd'hui, nous pouvons compter sur un comité fort de 32 membres pour mener à bien notre mission, mais chacun sait qu'il suffit de peu de choses pour inverser la tendance.

Le club a besoin du soutien de notre Commune et de la Communauté d'Agglomération de Haguenau pour développer ses structures.

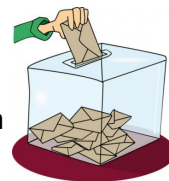
Seul, chacun se retrouve limité dans sa progression.

Dominique FUCHS

Président du F.C.KINDWILLER



ÉLECTIONS



Les règles de gestion des listes électorales vont profondément changer en 2019 et seront mises en œuvre progressivement. Le pouvoir du maire s'en trouvera renforcé.

Le système sera basé sur un répertoire électoral unique (REU) qui centralisera toutes les modifications effectuées par les communes sur les listes électorales. Les échanges d'information entre les communes et l'INSEE seront simplifiés et dématérialisés.

L'objectif est de réduire le nombre de non-inscrits en rendant quasi automatique l'inscription des électeurs et, par là même, de lutter contre l'abstention qui devient alarmante lors de certains scrutins.

Les commissions administratives chargées de la révision des listes électorales sont appelées à disparaître au profit de commissions de contrôle à postériori.

Inscription sur les listes électorales — changement en 2019

Les règles d'inscription précisées par le décret du 14 mai 2018 emportent des modifications :

- ◆ A compter du 02 janvier 2020, les demandes d'inscription pourront être déposées, au plus tard le sixième vendredi précédent le scrutin, soit trente-sept jours avant celui-ci, et non plus le 31 décembre de l'année en cours.
- ◆ A titre transitoire, en 2019, ce délai est allongé (dernier jour du deuxième mois précédent un scrutin). Ainsi pour les élections européennes du 26 mai 2019, la date limite d'inscription sera le 31 mars 2019, soit cinquante-six jours avant le scrutin.
- ◆ Les jeunes de moins de vingt-six dont les parents électeurs ont leur domicile réel dans la commune ou y résident depuis plus de six ans, auront la faculté de s'inscrire sur la même liste électorale que leurs parents.
- ◆ Il suffira désormais, d'être inscrit au rôle fiscal d'une commune depuis deux ans, au lieu de cinq actuellement, pour pouvoir demander son inscription sur la liste électorale communale.
- ◆ Les personnes qui auront acquis la nationalité française entre les deux tours d'un scrutin ainsi que les jeunes ayant atteint leur majorité durant cette même période seront inscrits d'office par l'INSEE par le biais du REU.

Élections Bureau de vote. Réquisition de la force publique.

L'article R49 du code électoral dispose que le Président du bureau de vote a seul la police de l'assemblée. Nulle force armée ne peut, sans son autorisation, être placée dans la salle de vote, ni aux abords de celle-ci.

Les Autorités Civiles et les commandements militaires sont tenus de déférer à ses réquisitions.

Seuls, les Présidents de bureaux de vote sont en capacité d'autoriser la présence aux abords et dans la salle de vote de forces armées. D'autre part, une réquisition faite par le Président du bureau de vote ne peut avoir pour objet d'empêcher les candidats ou leur délégué d'exercer le contrôle des opérations électorales ou toute prérogative prévue par les lois et règlements

RECENSEMENT JEUNES DE 16 ANS

Toute personne de nationalité française doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire.

Cette démarche permet d'effectuer le recensement citoyen obligatoire en vue de la participation à la journée défense et citoyenne (JDC). Une attestation est délivrée en mairie.

BILAN DES RÉALISATIONS COMMUNALES 2014 - 2018

2014



➤ **TRANSFORMATION MAIRIE :**

- ◆ Création de bureaux accessibles aux personnes âgées ou handicapées.
- ◆ Création de deux logements.
- ◆ Pose d'un bloc de 4 boîtes aux lettres, dont une destinée au Conseil de Fabrique de l'église.

➤ **PRESBYTERE :**

- ◆ Aménagement de box de rangement et de stockage réservés aux occupants des logements.

➤ **ÉCOLE :**

- ◆ Remplacement de la robinetterie et des miroirs au bloc sanitaire de l'école.

➤ **AMÉNAGEMENT DE LA RD 926**

➤ **TERRAIN DE FOOTBALL :**

- ◆ Nouvelle clôture au stade de football.
- ◆ Création d'un parking de 85 places pour éviter tout encombrement de la route départementale.



2015

➤ **ÉCOLE :**

- ◆ Pose de vidéophones aux entrées principales de l'école.
- ◆ Rafranchissement des salles de classe et des couloirs vestiaires.
- ◆ Remplacement des fenêtres et des volets de la salle informatique.
- ◆ Remplacement des 4 portes d'entrée dont 2 au normes handicapées.
- ◆ Installation d'une régulation électronique pour le chauffage.



➤ **ÉGLISE :**

- ◆ Révision générale de la toiture.

TRAVAUX RÉALISÉS / SUITE

2016

➤ **RÉNOVATION TOTALE DE L'IMMEUBLE—4 PLACE DE L'ÉGLISE :**

(ancien presbytère)

- ◆ Rehaussement de la charpente.
- ◆ Remplacement couverture et zinguerie.
- ◆ Isolation des dalles supérieure et inférieure ainsi que les cages d'escaliers.
- ◆ Remplacement des portes d'entrées.
- ◆ Isolation des murs extérieurs.
- ◆ Pose de volets roulants isolés à commande électriques.



➤ **SALLE POLYVALENTE : Partie commune**

- ◆ Remplacement du revêtement PVC dégradé par du carrelage.
- ◆ Peinture murs et portes.
- ◆ Nouvelles portes d'entrée en aluminium aux normes handicapées.

➤ **TRAVAUX ÉGLISE :**

- ◆ Nouvelle commande électronique pilotant l'horlogerie et la sonnerie des cloches.
- ◆ Sécurisation intérieure de l'accès au clocher.



➤ **RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT :**

Nouveau réseau d'assainissement le long de la salle polyvalente et dans le prolongement du chemin foncier pour se raccorder au réseau principal dans le chemin de la source. Cette nouvelle installation permet de délester le réseau de la rue principale et d'éviter les inondations des caves.

➤ **ACCESSIBILITE BÂTIMENTS**



- **ÉCOLES PRIMAIRE et MATERNELLE :**



- **ÉGLISE :**



➤ **SALLE POLYVALENTE :**

- ◆ Pose de tablettes aluminium sur les appuis de fenêtres extérieurs.
- ◆ Remise en état de l'armoire réfrigérée du comptoir de la grande salle.

TRAVAUX RÉALISÉS / SUITE

➤ DÉPLACEMENT DU NID DE CIGOGNES DU CÔTÉ DE LA SALLE POLYVALENTE

➤ ENVIRONNEMENT :

- ◆ Plantation de plusieurs dizaines d'arbres fruitiers et feuillus
- ◆ Aménagement d'un chemin foncier dans le prolongement de la rue des noyers



➤ ACQUISITIONS 2016 :

- ◆ Tondeuse neuve pour petites surfaces
- ◆ Tondeuse occasion avec barre de coupe de 1.60 mètres équipée d'un bac de ramassage de 650 litres pour des surfaces importantes
- ◆ 1 Terrain de 2.88 ares à côté de la salle polyvalente



2017

➤ TRAVAUX SALLE POLYVALENTE :

Changement de la porte de secours située derrière le comptoir

➤ ACCESSIBILITÉ ÉGLISE :

- Pose de mains courantes aux différentes entrées
- Pose de bandes podotactiles sur les escaliers
- Matérialisation d'une place de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite.



➤ ATELIER COMMUNAL :

Isolation de la dalle supérieure avec de la laine de verre de réemploi

➤ CLÔTURE DU TERRAIN DE JEUX

➤ EXTENSION DES RÉSEAUX RUE DU CHÂTEAU D'EAU

- Assainissement et eau potable
- Réseaux secs
- Éclairage public
- Pose d'enrobé



➤ DÉPLOIEMENT DU TRES HAUT DÉBIT PAR FIBRE OPTIQUE

➤ POSE DE PANNEAUX DE CIRCULATION A L'ENTRÉE DES VOIES FONCIERES

➤ ACQUISITIONS :

- ◆ Décorations de Noël
- ◆ Matériel informatique

TRAVAUX RÉALISÉS / SUITE

2018

- ÉGLISE : Changement des fenêtres et de la porte de la chaufferie
- ATELIER COMMUNAL : Renforcement de la charpente
Remplacement partiel couverture
- RÉSEAU D'EAU POTABLE RD 750 RUE DE BITSCHHOFFEN
- CRÉATION ET AMÉNAGEMENT DE TROTTOIRS
- CRÉATION D'UNE PISTE CYCLABLE LONGEANT LA RD750
- AMÉNAGEMENT ET ÉLARGISSEMENT DE L'IMPASSE DU SOLEIL
- SALLE POLYVALENTE : Aménagement intérieur

URBANISME



DÉCLARATION OU PAS DÉCLARATION

Transformation d'un garage en pièce d'habitation

Un garage n'étant pas constitutif de surface plancher (art. R111-22, 4è du code de l'urbanisme), la transformation de cette surface en habitation entre dans le champ d'application de l'article R421-17,9 et le pétitionnaire devra donc déposer une déclaration préalable. En effet, et sous réserve que le projet ne soit pas soumis à permis de construire, la transformation de plus de 5 m2 du surface close et couverte, non comprise dans la surface plancher de la construction, en un local constituant de la surface de plancher est soumis au régime de la déclaration préalable.

Piscine - Installation temporaire

Conformément à l'application du b) de l'article L.421-5 du Code de l'Urbanisme, certaines constructions sont dispensées de toutes formalités au titre du Code de l'Urbanisme en raison de la faible durée de leur maintien en place ou de leur caractère temporaire compte tenu de l'usage auquel elles sont destinées.

Le caractère temporaire de la construction constitue une condition nécessaire, mais pas suffisante pour que le projet soit dispensé de formalités. L'importance de la construction et de l'usage auquel elle est destinée doivent également être pris en compte. En vertu de l'article L.421-8 du Code de l'Urbanisme, les constructions, aménagements, installations et travaux dispensés de formalités au titre b) de l'article L.421-5 n'ont pas à être conformes aux dispositions législatives et réglementaires relatives à l'utilisation des sols, à l'implantation, la destination, la nature, l'architecture, les dimensions, l'assainissement des constructions, et à l'aménagement de leurs abords (L.421-6 du Code de l'Urbanisme).

Dans le cas général, l'implantation ne doit pas excéder trois mois.

Le Code de l'Urbanisme prévoit cependant des durées différentes selon le projet et le lieu d'implantation.

Au-delà de ces durées, les constructions sont soumises au droit commun de l'Urbanisme et le constructeur est tenu de remettre les lieux dans leur état

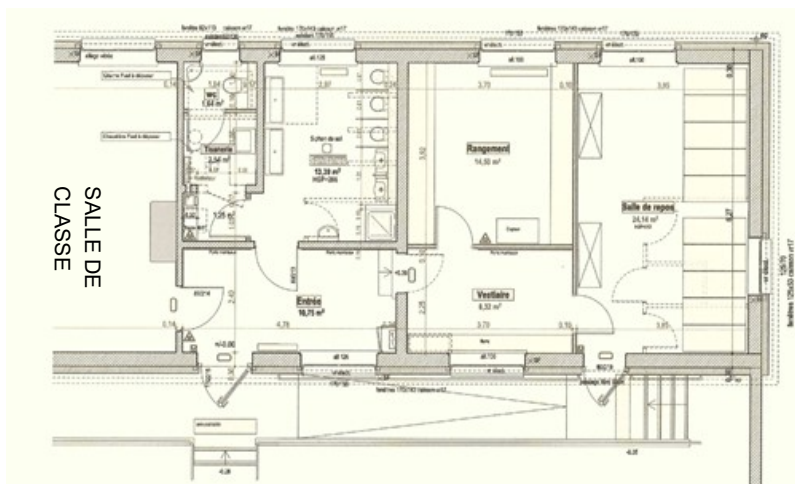
PROJETS 2019

☞ **ÉCOLE MATERNELLE**

La municipalité projette un réaménagement de l'espace intérieur de l'école maternelle :

Création :

- ◆ D'une salle de repos
- ◆ D'un espace de rangement
- ◆ D'une tisanerie
- ◆ Restructuration de l'espace sanitaire
- ◆ Agrandissement des vestiaires
- ◆ Mise aux normes des circuits électriques et de la sécurité incendie
- ◆ Modification du mode de chauffage
- ◆ Mise en peinture



☞ **VOIRIE ET RÉSEAUX**

- Prolongement des réseaux d'assainissement et d'eau potable dans la rue du noyer.
- Prolongement du réseau d'assainissement dans l'impasse belle-vue.
- Rénovation des réseaux d'eau potable et d'assainissement sur l'espace public au niveau du 52 rue Principale.
- Étude d'aménagement de l'impasse du soleil avec le concours d'un cabinet d'ingénierie et d'un géomètre expert agréé auprès du tribunal pour fixer les limites séparatives.

☞ **ATELIER COMMUNAL**

- Déplacement des pompes à chaleur pour réduire les résonances à l'intérieur des logements.

☞ **SALLE POLYVALENTE**

- Mise en conformité accessibilité
- Agrandissement, aménagement et mise en conformité des blocs sanitaires.

☞ **DIVERS**

- Mise en place d'un point d'apport volontaire enterré.
- Achat d'une armoire ignifuge.

☞ **FINANCEMENT**

- Fonds propres et Subventions.

**Situation financière des communes de la Communauté
d'Agglomération de Haguenau exercice 2017
01 janvier 2017 date de création de la C.A.H..**

Commune	Population	Dépenses équipement	Encours total	Encours dettes bancaires et assimilées	Produits réel de fonctionnement	Charges réelles fonctionnement	CAF	TAUX TH	TAUX FB	TAUX FNB
BATZENDORF	990	1 406 219	1 450 495	1 450 495	499 515	485 179	14 336	10,91	10,52	29,14
BERNOLSHEIM	621	84 810	124 348	122 500	357 408	213 658	143 749	5,52	6,66	27,79
BERSTHEIM	437	46 259	253 269	252 449	178 427	110 156	68 271	6,73	4,34	11,73
BILWISHEIM	428	188 990	92 853	91 323	200 370	166 971	33 399	7,44	8,04	30,88
BISCHWILLER	12 719	2 119 707	3 625 394	3 602 196	11 594 902	8 947 960	2 646 942	15,9	13,71	44,9
BITSCHHOFFEN	449	409 665	2 490	0	235 815	135 678	100 137	10,94	9,16	33,96
BRUMATH	10 299	954 980	5 097 998	5 091 928	7 433 142	5 626 616	1 806 527	10,58	10,22	34,8
DAUENDORF	1 490	400 876	1 103 159	1 103 159	514 878	395 739	119 139	8,63	7,78	34,06
DONNENHEIM	281	30 972	0	0	122 796	122 198	598	5,39	5,55	27,74
ENGWILLER	491	73 980	507 821	505 521	242 162	232 332	9 830	10,41	11,97	35,42
HAGUENAU	35 353	4 486 144	37 553 611	37 535 111	28 552 783	24 264 998	4 287 785	12,54	10,08	49,43
HOCHSTETT	343	10 577	702	0	152 528	55 330	97 198	3,98	4	17
HUTTENDORF	511	213 430	121 808	121 808	205 852	158 059	47 793	12,34	10,59	35,02
KALTENHOUSE	2 202	200 174	208 717	208 717	869 373	656 136	213 237	10,68	9,54	26
KINDWILLER	624	152 267	3 271	0	227 817	137 221	90 596	6,66	7,33	29,48
KRAUTWILLER	212	238 137	130 550	130 000	118 277	64 427	53 850	8,35	9,04	28,47
KRIEGSHEIM	747	47 507	91 835	91 835	243 548	213 852	29 696	7,19	7,11	34,72
MITTELSCHAEFFOLSHEIM	551	90 759	98 730	96 840	217 138	176 323	40 815	8,12	8,59	28,79
MOMMENHEIM	1 802	1 231 657	123 299	120 844	902 423	487 050	415 373	6,98	6,98	26,39
MORSCHWILLER	609	374 095	1 783 879	1 783 548	324 443	210 999	113 445	11,52	12,04	38,42
NIEDERMODERN	913	113 871	1 110 433	1 110 433	276 767	260 298	16 469	9,71	9,43	33,67
NIEDERSCHAEFFOLSHEIM	1 387	30 592	852 989	852 439	664 606	516 706	14 900	15,95	13,19	49,19
OBERHOFFEN/MODER	3 465	492 282	1 638 609	1 633 333	2 010 122	1 659 604	350 518	14,95	14,49	48,74
OHLUNGEN	1 325	1 452 016	1 202 907	1 200 000	460 994	374 837	86 157	4,88	6,93	31,29
OLWISHEIM	491	17 329	1 389	0	213 191	172 543	40 648	7,87	9,94	34,38
RINGELDORF	125	89 761	59 562	58 915	99 600	67 345	32 255	10,89	5,03	25,69
ROHRWILLER	1 731	229 591	616 877	611 742	788 957	673 505	115 452	14,04	11,87	45,9
ROTTLSHEIM	325	49 109	41 215	41 215	120 808	96 509	24 299	7,59	8,11	27,89
SCHIRRHHEIN	2 232	780 290	848 045	848 045	1 086 128	810 584	275 543	11,02	9,82	37,72
SCHIRRHOFEN	706	13 149	256 113	252 575	300 805	292 566	8 239	10,08	9,23	34,89
SCHWEIGHOUSE/MODER	4 938	1 145 069	6 833 013	6 745 223	3 955 376	3 263 181	692 195	4,21	7,46	16,93
UHLWILLER	708	89 662	155 557	154 107	406 343	264 650	141 693	9,03	8,57	27,43
UHRWILLER	715	5 525	322 550	319 972	427 874	374 937	52 937	11,06	10,78	42,24
VAL DE MODER	5 116	1 100 851	2 744 740	2 735 282	2 918 509	2 302 750	615 759	11,58	11	32,96
WAHLENHEIM	389	62 481	75 343	73 615	150 502	75 357	75 145	3,39	4,95	3,36
WINTERSHOUSE	918	132 598	230 825	230 825	393 878	337 996	55 883	10,95	11,16	60,12
WITERSHEIM	626	145 162	340 451	339 851	205 660	119 959	85 701	5,46	4,82	0



UNE ANNÉE 2018 BIEN REMPLIE !



Dans le cadre de la préparation du Plan de Déplacements, le public a pu tester une navette autonome à Haguenau.

Un Projet de Territoire pour donner du sens

C'est un document fondateur. Le Projet de Territoire, approuvé par les élus communautaires en début d'année 2018, énonce d'une part les priorités pour les années 2018-2020, et, d'autre part, fixe l'ambition stratégique, le cadre de réflexion et d'action de la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) à l'horizon 2030. Le contenu du Projet de Territoire est à retrouver sur www.agglo-haguenau.fr à la rubrique Les projets.

Les priorités 2018

Parmi les priorités inscrites dans le budget 2018, les investissements consacrés à l'enfance et à l'éducation ont représenté près de 4 millions d'euros (plus de 350 places en périscolaire ont été créées par la CAH ces deux dernières années). 7,7 millions d'euros ont également été alloués à l'aménagement urbain (travaux de

voirie, éclairage public, urbanisme...). Autres priorités de l'année 2018 : la poursuite de l'aménagement numérique (le développement du réseau de fibre optique), ou encore la préparation d'un Plan de Déplacements qui vise à rendre les déplacements plus efficaces, plus sûrs et plus durables.

Un geste fort



C'est un geste symbolique qui permet d'asseoir l'identité de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, de mieux appréhender le territoire et ses contours : des panneaux portant le logo de la CAH ont été installés au courant de l'été à l'entrée des communes membres.

Des avancées sur des sujets majeurs

De nouveaux projets ont été engagés, comme par exemple le Programme Local de l'Habitat Intercommunal, le Projet Territorial de la Jeunesse (avec l'organisation du *Rendez-vous de la Jeunesse*). Dans le domaine de l'économie, de l'emploi et de la formation, piliers de l'action communautaire, la CAH a apporté son soutien à la création de *Résilian*, le réseau d'industriels d'Alsace du Nord qui se donne pour objectif de mutualiser les compétences pour favoriser l'innovation technologique.

De nouveaux services et équipements

Plusieurs équipements ont été inaugurés, permettant aux habitants de bénéficier de nouveaux services. Citons les itinéraires cyclables ouverts à Haguenau (entre le centre-ville et la zone du Taubenhof) et à Brumath, l'extension du réseau de bus Ritmo, ou encore les nouveaux sites scolaires et périscolaires à Batzendorf et à Schweighouse-sur-Moder.

Des rencontres de terrain...



Tout au long de l'année, les élus vont à la rencontre des entreprises du territoire.

Les élus ont multiplié les temps d'échanges pour faire avancer les dossiers en bénéficiant de l'expertise des acteurs du territoire : les assemblées des 36 Conseils municipaux, les Conférences des Maires, les diverses commissions thématiques, les visites d'entreprises... Autant de rendez-vous pour être au plus près du terrain.

... et des événements

La CAH a organisé plusieurs événements qui ont rassemblé un grand nombre de



La conférence *Piloter son entreprise...*, parmi les manifestations qui ont jalonné l'année 2018.

participants : le nettoyage de printemps, la conférence *Piloter son entreprise ou son écurie : même combat*, le Salon Immobilier du Nord Alsace, la Journée du Territoire...

De nouvelles compétences

La CAH fait évoluer ses compétences à compter du 1^{er} janvier 2019, pour développer encore davantage la valeur ajoutée communautaire. Parmi les nouveaux domaines d'action, la prévention et la gestion des coulées de boue, les initiatives en faveur des énergies renouvelables, ou encore la lecture publique. Ces changements seront expliqués dans le *M'Hag* (magazine de la CAH) du mois de janvier. Par ailleurs, souhaitons la bienvenue à Ringeldorf ! Le village fusionnera en effet avec la commune de Val de Moder, et se trouvera ainsi rattaché à notre intercommunalité.

© PLUS D'INFOS

Suivez l'actualité de la CAH sur le site www.agglo-haguenau.fr, la page Facebook, et dans le *M'Hag*.



ÉTAT CIVIL 2018

NAISSANCES

Lyana DE BONN, le 9 février de Sarah FULLENWART et Stéphane DE BONN

Ambre KONE, le 31 mars de Sylvie HERSKOVITZ et Adoma KONE

Mathis ZEY PFEIFFER, le 10 juillet de Émeline ZEY et Cédric PFEIFFER

Enzo ALBANO, le 14 juillet de Élodie GALLANI et Anthony ALBANO

Tiana MARINKOVIC, le 31 octobre de Mylène DISS et Andy MARINKOVIC

Hugo WITTNER BAUER, le 20 décembre de Sophie BAUER et Nicolas WITTNER



GRANDS ANNIVERSAIRES

95 ans Louise WALDVOGEL : 28/03/1923

93 ans René FEHR : 29/09/1925

93 ans Jacques FEDRY : 11/11/1925

92 ans Germaine KERN : 10/02/1926

91 ans Marie-Antoinette HECKEL : 04/04/1927

91 ans Ernest SCHIESTEL : 18/05/1927

91 ans Adrienne FEHR : 25/10/1927

89 ans Marie-Thérèse SCHIESTEL : 25/03/1929

88 ans Lucie FRANKHAUSER : 31/07/1930

87 ans Marie-Madeleine VOCK : 27/03/1931

86 ans Françoise MULLER : 06/03/1932

86 ans Odile NOMINE : 18/04/1932

86 ans Cécile DRESCH : 30/04/1932

86 ans Madeleine SCHIESTEL : 09/09/1932

86 ans Marie-Louise WAECHTER : 22/10/1932

86 ans Mathilde HAGENSTEIN : 21/12/1932

85 ans Rose KERN : 06/03/1933

84 ans Béatrice BRONNER : 09/01/1934

84 ans Gérard MARX : 30/03/1934

84 ans Annelise KOLLER : 15/04/1934

84 ans Gérard GESELL : 15/09/1934



83 ans Marie-Madeleine VOLTZ : 29/05/1935

83 ans Arthur WOLFF : 31/05/1935

83 ans Georgette KASTNER : 07/06/1935

83 ans Liliane WELSCH : 26/06/1935

83 ans Auguste KASTNER : 18/07/1935

83 ans Rosa SCHIESTEL : 30/08/1935

83 ans René WAECHTER : 11/10/1935

82 ans Yvonne CLADY : 05/01/1936

82 ans Henriette DIOT : 04/03/1936

82 ans Marie-Rose SCHIESTEL : 04/09/1936

82 ans Marguerite MULLER : 18/12/1936

81 ans Charles HOFFARTH : 30/01/1937

81 ans Claude SEGAUX : 09/09/1937

81 ans Marie-Thérèse DEBES : 03/11/1937

80 ans Raymond DEBES : 11/01/1938

80 ans Robert MALLRICH : 29/03/1938

80 ans Claudy WOLFF : 04/04/1938

Joyeux Anniversaire

DÉCÈS

Le 24 décembre, Gérard BRONNER, 75 ans



M A I R I E**Horaires d'ouverture**

MARDI 17h30 à 19h30

SAMEDI 10h30 à 12h00

03 88 07 70 67

03 88 07 30 57

mairie@kindwiller.fr

Maire : M. Gérard VOLTZ**Adjoints** : Marie-Rose KERN, Gaston RIEFFEL, Rémy FREISS,**Secrétaire** : Rachel FORLER**NUMÉROS D'URGENCE**

Pompiers 18

Gendarmerie 17

Samu 15

**Poubelles Informations :**

Depuis 2015 les poubelles sont équipées de puces.

Ne sont vidées que les poubelles dont la puce est activée c'est-à-dire qu'elle est affectée à une personne physique ou morale.

Il se peut que pour une raison quelconque la poubelle ne soit pas vidée.

Toute réclamation est à formuler directement auprès du Service des

Ordures Ménagères du VAL DE MODER 03.88.07.81.52

**A G E N D A - 2019**

10 mars - Repas paroissial

08 mai - Cérémonie de Commémoration

☞ à 10H30 sur la place de l'église

26 mai - Élections Européennes

☞ Bureau de vote installé à la mairie

29 juin - Fête de l'école

03 juillet - Animation jeunesse : le RAI installera une structure gonflable

☞ sur le parking derrière la salle des fêtes.

19 au 21 juillet - Fête d'été du football club de KINDWILLER

08 décembre - Fête des aînés

Bulletin d'information édité par la Municipalité de KINDWILLER.

Le principe de ce bulletin est d'apporter des informations relatives aux différents événements de la vie communale.

Pour toute question ou suggestion, vous pouvez vous adresser à la Mairie.

Directeur de la publication:

Gérard VOLTZ

Comité de rédaction:

Rachel FORLER-Rémy FREISS-Jeannine HALBWACHS-

Jean Marie HOEFFLER- Marie Rose KERN-Gaston RIEFFEL

M'r wisse's jetz :

M'r wisse's jetz :

Ob gäl ,ob rot,

D'r Mond isch dot ;

Ob groï ,ob wiss,

D'r Mars het Is.



M'r wisse's jetz :

Nurr Stein un Staub,

Ken Gràs ,ken Laub ,

Nurr Kälte ,Hitz ,

Ken Wasser gitt's.

M'r wisse's jetz :

D'nett Venus sell

Au sinn e Hell,

Ken Pflantz dort wächst,

Ken Läwe gäkst*.

M'r wisse's jetz :

Nurr d'Erd isch grien,

Läwendich scheen,

Drum bin ich froh

Un glecklich do.

Raymond Matzen

(*gäkse : dumm rede)

**Schaffe un gaffe...
D'Dumme un d'Schlöie !**

Die, wo schaffe,

Wo nie gaffe*,

Kreije numme

Als genumme



Die, wo gaffe,

Wo nie schaffe,

Welle numme...

Un beckumme.

Die wo schaffe,

Späre boie,

Diss sinn d'Dumme !

Die, wo gaffe,

D'Welt verdumme,

Diss sinn d' Schlöie !

Raymond Matzen

(*gaffe: regarder avec insistance)

